**Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 janvier 2024**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et désigne la secrétaire de séance, Madame LEBRUN/BOCQUET Nathalie, qui procède à l’appel :

**Présents** : Mmes : BONNEEL Audrey, CARPENTIER Florine, HARDY Nicole LEBRUN/BOCQUET Nathalie, MAEGHT Virginie, MM : DEFFONTAINE Bernard, DE LA BARRE DE NANTEUIL Christian, D’HULST Thierry, DUPAS Philippe, FAUCHILLE Patrice, FOUQUART Paul, JONVILLE Yves, LEPERS Jean-Pascal, LIEVAIN Michel, REFFAS Alain, ROLLAND Thierry.

**Excusés** : PROUVEUR/LOZINGUEZ Aurore ayant donné procuration à LEPERS Jean-Pascal, POULAIN/DEFFRENNES Brigitte ayant donnée procuration à JONVILLE Yves, SELOSSE Olivier ayant donné procuration à ROLLAND Thierry, D’HULST Thierry ayant donné procuration à FLEUROUX/TORCK Stéphanie.

**A été nommé(e) secrétaire** : LEBRUN/BOCQUET Nathalie

Monsieur le Maire soumet à l’assemblée l’approbation du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023.

Ce procès-verbal est adopté (par 16 voix et 4 abstentions).

**Délibération N° 2024011001 : ELECTION D'UN ADJOINT SUITE A VACANCE DE POSTE SANS ELECTIONS COMPLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire informe l’assemblée que suite à la démission de Madame Marlène DEVIN de ses fonctions d'adjointe au Maire, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur son remplacement.

Il précise toutefois qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, le dernier alinéa de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise qu'il soit procédé à cette élection sans que le Conseil Municipal soit complet dès lors que le conseil le décide et que plus des 2/3 des sièges sont pourvus.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose à l’assemblée que l'adjointe qui sera élue occupe, dans l'ordre du tableau, le rang de 5ème adjoint.

La délibération est adoptée à l’unanimité.

**Délibération N° 2024011002 : ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT**

Monsieur le maire informe l’assemblée qu’il est nécessaire, suite à la démission de Madame DEVIN à son poste d’adjoint au maire, de procéder à une réélection.

Monsieur le maire procède à la nomination de deux assesseurs : Jean-Pascal LEPERS, et Florine CARPENTIER.

Mesdames BONNEEL Audrey et FLEUROUX Stéphanie se portent candidates.

Le nombre de votants est au nombre 20, le nombre de suffrages exprimés est de 18, le nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau est de 2.

Au premier tour, Madame BONNEEL Audrey obtient 13 voix, Madame FLEUROUX Stéphanie obtient 5 voix.

Madame BONNEEL est désignée en qualité de cinquième adjointe au Maire de WILLEMS.

Le Maire, La secrétaire de séance,

Thierry ROLLAND Nathalie BOCQUET/LEBRUN